



Versailles, le **18 OCT. 2021**

Service de l'urbanisme et de la réglementation / UP
Affaire suivie par : Corinne THOMAS
Tél. : 01 30 84 30 43
Mél. : corinne.thomas@yvelines.gouv.fr
Réf : sur_up_20210928_hermeray_avismodifn1_V2

Madame Evelyne MARCHAL
Maire d'Hermeray
Hôtel de ville
4 rue de la Mairie
78125 HERMERAY

Madame le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, vous m'avez notifié un projet de modification n°1 du PLU de la commune d'Hermeray.

Le présent projet de modification vise notamment à :

- modifier des OAP existantes ;
- créer de nouveaux secteurs d'OAP ;
- instaurer une protection sur des ensembles paysagers et des arbres remarquables ;
- instaurer une règle d'implantation particulière.

À la lecture du dossier, j'émet **un avis favorable assorti d'une remarque** .

En effet, le projet répond aux conditions définies à l'article L.153-41 du code de l'urbanisme et s'insère dans le cadre de la procédure de modification.

Cependant, la protection paysagère au titre du L.151-23 principalement surfacique, n'est pas suffisamment justifiée, la dimension des emprises envisagées par cette protection pouvant faire obstacle à la politique de densification de l'enveloppe urbaine existante. Elle pourrait être remplacée à juste titre par des protections linéaires, haies bocagères, alignements d'arbres, par exemple.

Mes services restent à votre disposition pour toute information ou conseil.

Je vous prie d'agréer, Madame Le Maire, l'expression de mes respectueux hommages

Bien à vous

La Sous-Préfète de Paris
Le Préfet



Hélène GERONIMI